

Au sujet de l'*Opus Dei*

Nous avons reçu une lettre du Bureau d'information de la prélatrice de l'*Opus Dei* en France au sujet de l'article paru dans le numéro 11 de notre revue. Cette lettre reprochait un certain nombre d'erreurs à l'article, puis se poursuivait par un plaidoyer *pro domo*. Nous avons pensé que la première partie de la lettre, accompagnée d'un commentaire de Nicolas Dehan, pourrait intéresser nos lecteurs et leur montrer que l'*Opus Dei* n'a pas grand chose à opposer à l'article. Par contre, nous n'avons pas jugé utile de reproduire la deuxième partie de la lettre : ceux de nos lecteurs qui désirent des informations publicitaires sur l'*Opus Dei* peuvent s'adresser directement à l'adresse que nous donnons ci-après.

Nous donnons à la suite une question d'un lecteur avec notre réponse.

Le sel de la terre.

Lettre de l'*Opus Dei*

Bureau d'information de la prélatrice de l'*Opus Dei* en France

5, rue Dufrenoy
75116 Paris
Tél : 45 03 03 72

Paris, le 25 janvier 1995

Monsieur Philippe Roulon
Directeur
Le sel de la terre
La Haye aux Bonshommes
49240 Avrillé

Monsieur le Directeur,

C'est avec une grande surprise que j'ai pris connaissance de l'article de monsieur Nicolas Dehan sur l'*Opus Dei* dans votre numéro 11.

Sans doute cet auteur est-il mal informé sur la prélatrice de l'*Opus Dei*, dont il n'a peut-être pas connu de fidèles.

Ceci ne saurait excuser la légèreté de ses propos, ni les erreurs matérielles qui sont contenues dans son étude.

Je ne m'étendrai pas sur les erreurs matérielles :

1°) « *Camino*, seul ouvrage publié du vivant de l'auteur » (p. 127) : cinq ouvrages du bienheureux Josémaría Escrivá ont été publiés de son vivant (*Chemin, Entretiens, Saint rosaire, Quand le Christ passe, La Abadesa de las huelgas*), sans compter les nombreux tirés à part d'homélies et d'articles.

2°) « D. Le Tourneau, porte-parole de l'*Opus Dei* » (p. 128) : même s'il a publié un livre sur le sujet, Mgr Le Tourneau n'a pas de fonction de ce type.

3°) L'*Opus Dei* admettant « dans ses rangs (...) des hommes de toutes religions, même des non-croyants » (p. 133) : l'*Opus Dei* ne peut admettre des non-catholiques que parmi ses coopérateurs (appelés ainsi, précisément, parce qu'ils ne sont pas des fidèles de la prélatrice), ceci ayant été admis par le Saint-Siège (ces deux détails étaient, entre autres, dans le *Que sais-je ?*, cité par l'auteur).

4°) « Vivent les étudiants de toutes les religions et de toutes les idéologies » (p. 135) : l'auteur, traduisant directement de l'espagnol sans doute, a tout simplement tronqué le début de la phrase ; en rétablissant les mots qui manquent, cela donne : « Il y a [c'est moi qui souligne], dans cette résidence, des étudiants de toutes les religions et de toutes les idéologies ¹ » : ça n'est pas tout à fait la même chose, ne pensez-vous pas ? (et d'ailleurs le « Vivent les étudiants... » n'a pas grand sens !) ; ci-joint la photocopie des pages incriminées dans les éditions espagnole et française.

5°) La citation de Vazquez (et non Vasquez) de Prada faite un peu plus loin est également traduite de façon légèrement inexacte (il faudrait ajouter deux points entre « bienfaiteurs » et « protestants ») et surtout isolée de son contexte, qui est le même que précédemment : il s'agit de « coopérateurs qui désirent collaborer [c'est moi qui souligne], matériellement ou spirituellement, aux apostolats de l'œuvre ² » ; l'auteur parle d'ailleurs des coopérateurs (en termes exacts, cette fois-ci) en page 138 ; il y a donc contradiction entre ces deux passages de l'article.

6°) Les numéraires ne font pas de « vœux » et les agrégés ne sont pas des « oblats » (p. 337) ; aucun d'eux ne vit en « communauté », puisqu'ils ne sont pas des religieux,

7°) « Le prélat actuel » n'est pas Mgr del Portillo, rappelé à Dieu le 13 mars 1994, soit neuf mois au moins avant la parution de cet article, mais Mgr Echevarría, nommé par le pape le 20 avril 1994.

8°) La personnalité de la Curie qui a eu le plus à connaître de l'*Opus Dei* au moment de son approbation par le Saint-Siège était le cardinal Tardini (même s'il est vrai que le fondateur connaissait aussi très bien Mgr Montini), cf. p. 139.

¹ — Cf. *Entretiens avec Mgr Escrivá*, n° 66, p. 119.

² — Cf. Vazquez de Prada, p. 258, 3^e et 4^e §.

9°) La citation de l'homélie de Jean-Paul II lors de la cérémonie de béatification (p. 145) n'est pas un « correctif » du pape, mais une paraphrase d'expressions du bienheureux Josémaría Escrivá¹, qui pourraient être résumées de la façon suivante : « Aimer Dieu et les hommes en faisant avec amour les petites choses habituelles de la journée² »; ou encore : « Tu ne travailles pas comme tu dois le faire : par pur amour et uniquement pour rendre à Dieu toute sa gloire³. »

10°) Les quelques membres de l'*Opus Dei* qui ont été ministres de Franco n'ont pu passer auparavant par l'université de Navarre, tout simplement parce que, quand celle-ci a été fondée, en 1952, ils n'étaient déjà plus étudiants... (ils auraient plutôt été de la génération des premiers professeurs de cette université, mais ils ne l'ont même pas été !).

Je passe sur d'autres détails, pour ne pas allonger cette lettre. (...)

Réponse de Nicolas Dehan

Ce 6 février 1995

Cher Père,

Voici quelques réflexions relatives aux réactions de l'*Opus*. Réponses aux dix points.

1°) *Camino* – Si, seul ouvrage de doctrine de l'*Opus* écrit par Escrivá. Les autres ne sont que des recueils d'entretiens ou d'homélie, ou des méditations. *La Abadesa* traite d'un cas de juridiction épiscopale concernant une abbesse ! Je maintiens, seul ouvrage règle de l'*Opus*.

2°) Le Tourneau ne se présente pas officiellement comme porte-parole, certes. Mais quand on écrit pour la collection *Que sais-je ?*, de diffusion internationale pour vulgarisation, pour expliquer ce qu'est l'*Opus*, on parle en son nom. Page 36 l'auteur parlant de l'esprit de l'*Opus* évoque « ses porte-parole » ! Il en est un.

3°) « Ne peut admettre des non-catholiques que parmi ses coopérateurs », je l'ai écrit. Mais ils sont bien dans les rangs de l'*Opus*⁴.

Unicité de la vocation et diversité des membres.

A) Une vocation unique.

B) La diversité *des membres* :

a) les numéraires,

b) les agrégés,

c) les surnuméraires,

1 — Cf. *Entretiens*, 10, 18, 24, 26, etc.

2 — *Entretiens...*, p. 116.

3 — *Chemin*, p. 788.

4 — Cf. de Le Tourneau, Chap. 4, *Les membres de l'Opus Dei*.

d) les coopérateurs... inséparables de l'*Opus* (p. 77).

4°) Exact, il manque : « la résidence où », mais ça ne change rien. « Toutes les idéologies » y sont.

5°) XXX¹ est gêné. Si, tout est dit par Vazquez (même sans les :), on comprend où sont les sources de la puissance financière de l'*Opus*, les cinq catégories de *bienfaiteurs* !

6°) J'ai suffisamment dit au long du texte et spécialement p. 143 – citant Lassus que XXX ne peut ignorer – que les membres soumis aux *vœux* jusqu'en 1982 le seront ensuite aux *liens contractuels*. Vœux et liens, n'est-ce pas même esprit ?

7°) Le prélat actuel. Bien sûr, ma deuxième rédaction est de l'été 1993. Mon étude ne porte pas sur les personnes mais sur la nocivité de l'esprit des personnes. Peu importe XXX pense nous impressionner pour son « nommé par le pape ».

XXX n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent !

8°) La référence au cardinal conservateur Tardini lui paraît plus convaincante que celle à Montini. Cela ne change rien à l'inopportunité de la constitution *Provida mater Ecclesia*, fût-elle signée de Pie XII *via* Tardini.

9°) XXX ne veut pas comprendre le sens et le but de ma phrase qui met en valeur ce correctif de Jean-Paul II : « est aussi », c'est-à-dire est un autre moyen, non pas l'unique comme l'enseigne Escriva, et l'*Opus* aussi. XXX a excellemment l'esprit *Opus* : dire et contredire.

10°) Le responsable français de l'*Opus* ne conteste pas le rôle politique que je relate, mais il invente. Je n'ai pas écrit que les ministres de Franco étaient passés par l'université de Navarre (quoique ceux qui entrent au gouvernement en 1969 puissent être en âge d'y avoir étudié, je ne le dis pas). Je dis p. 148 : « Les ministres cooptent, placent dans leurs services ces hommes cultivés (...) bien formés à l'université de Navarre. » Eh oui, les fonctionnaires bien formés à l'esprit du jour, à l'orientation *Opus*, on ne les prend pas chez les quinquagénaires ! C'est peu pour contrer un chapitre très mordant et accusateur sur le rôle politique de l'*Opus* dans la socialisation de la catholique Espagne.

La Rome de Jean-Paul II avait un urgent besoin d'un saint Escriva pour auréoler sa doctrine². Grand déploiement médiatique nécessaire comme le fut celui concernant Jean XXIII « le bon pape Jean » indispensable pour asseoir dans l'euphorie le bon concile.

Veillez croire, mon père, à mes meilleurs sentiments dans la prière.

Une lettre d'un lecteur au sujet de l'*Opus Dei*

Un lecteur nous écrit :

¹ — L'auteur de la lettre émanant du Bureau d'information de la prélatrice de l'*Opus Dei* en France.

² — Cf. les cérémonies, les rues, les écoles... au nom du bienheureux. La construction d'une église.

Sans examiner le détail des critiques, dont certaines sont solides et d'autres moins, il faut remarquer qu'elles portent fondamentalement sur la conception même de l'œuvre telle que voulue par son fondateur et exprimée dans ses documents officiels. Il faut remarquer – comme signalé incidemment en p. 139 – que cette oeuvre a été officiellement approuvée par Pie XII en 1947. Or, quoi qu'il en soit des manœuvres de Mgr Montini, il est théologiquement certain que l'approbation définitive d'une fondation religieuse (et, il n'y a aucune raison théologique d'en décider autrement pour un institut séculier) est couverte par l'infaillibilité. Ergo...

Voici notre commentaire :

Il est exact que l'approbation définitive d'un ordre religieux par le pape est couverte par l'infaillibilité de l'Église. Cette doctrine n'est pas de foi, mais elle est considérée comme certaine.

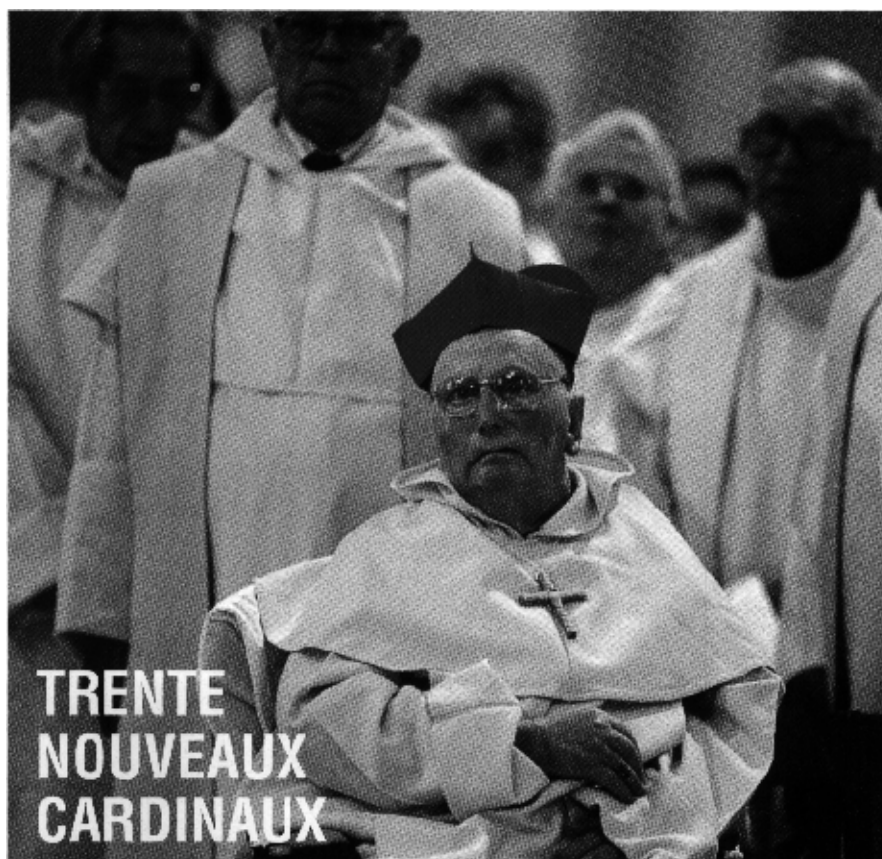
Toutefois il faut bien la comprendre.

L'approbation doit être *définitive*. Était-ce le cas de l'approbation de 1947 ? Il ne semble pas puisque des modifications sont intervenues en 1950 (s'il y a eu une approbation définitive des statuts, c'est à cette date qu'elle a eu lieu) ; puis en 1982 il y a eu une modification importante dans le statut juridique de l'institut.

Mais surtout, l'approbation doit porter sur un ordre *religieux* (cf. Zubizarreta, *Theologia dogmatico-scholastica*, Bilbao, 1947, t. 1, p. 420) ; en effet l'Église est alors infaillible car elle utilise le moyen de sanctification *donné par Notre Seigneur lui-même* (la vie religieuse). Or, précisément l'*Opus Dei* se défend bien d'être un ordre religieux et réclame sa spécificité laïque et *séculière*. Il me paraît donc que l'infaillibilité de l'Église n'est pas engagée dans cette affaire.

On pourrait encore faire remarquer que l'infaillibilité de l'Église ne concerne que le jugement doctrinal : telle règle *religieuse* est apte à sanctifier. Mais non le jugement prudentiel : il est prudent ou opportun d'admettre cet ordre religieux (cf. *Sacrae theologiae summa*, B.A.C., t. 1, 1962, p. 724). Si, ce qui ne nous semble pas le cas, on montrait que l'infaillibilité de l'Église a été engagée dans cette affaire, on serait encore libre de critiquer l'*Opus Dei* et de demander sa suppression pour des raisons d'ordre prudentiel (par exemple cet institut est un foyer de mentalité conciliaire et libérale).

Le printemps de l'Église



Après les pères Henri de Lubac et Hans Urs von Balthasar, le père Yves Congar O.P. reçoit la pourpre cardinalice. Ces trois pères représentent la nouvelle théologie, l'espoir de l'Église conciliaire. En réalité le nouveau printemps de l'Église ressemble plutôt à la vieillesse du monde. (Photo paru en couverture de la DC 2107, 1^{er} janvier 1995.)